• Puis-je me faire vacciner si j'ai reçu le vaccin contre la grippe ?

Si vous avez été vacciné contre la grippe saisonnière, il faut attendre deux semaines avant de pouvoir être vacciné contre la Covid-19.

• Puis-je me faire vacciner si j'ai déjà eu la Covid-19 ?

Si vous avez déjà eu la Covid-19, vous pouvez être vacciné si vous le souhaitez, passé un délai minimal de trois mois après le début des symptômes.

• Y a-t-il des effets indésirables à cette vaccination ?

Comme avec tous les vaccins, il peut y avoir des effets indésirables après la vaccination : une douleur à l'endroit de l'injection, de la fatigue, des maux de tête, des douleurs musculaires ou articulaires, quelques frissons et un peu de fièvre. Ces troubles disparaissent rapidement.

• Après la vaccination, serai-je toujours obligé de porter un masque et d'appliquer les gestes barrière ?

En l'état des connaissances, la réduction de la contagiosité par les vaccins aujourd'hui disponibles ou en cours de développement est incertaine.

Après votre vaccination, le port du masque et l'application des gestes barrière restent donc nécessaires.

Liste des pathologies sévères qui ouvrent droit à la vaccination :

- cancer et maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ;
- maladies rénales chroniques sévères dont les patients dialysés ;
- transplantations d'organes solides ;
- transplantation par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ;
- poly-pathologies chroniques, selon le critère suivant : au moins deux insuffisances d'organes ;
- certaines maladies rares (voire liste sur le site du ministère de la santé) ;
- trisomie 21.

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

Vaccin COVID-19

SE VACCINER, SE PROTÉGER

Informations à destination des personnes éligibles à la vaccination contre la Covid-19

La vaccination contre la Covid-19 a débuté le 27 décembre 2020. Les vaccins contre la Covid-19 sont livrés au fur et à mesure de leur production ; aussi la vaccination est proposée de manière progressive à la population.

Après les personnes âgées vivant en établissement et les professionnels de santé de plus de 50 ans ou ayant des comorbidités, la vaccination contre la Covid-19 est désormais proposée aux personnes de plus de 75 ans et aux personnes atteintes de pathologies à très haut risque face à la Covid-19, par exemple un cancer ou une maladie rénale chronique sévère.

Pour rappel, la vaccination contre la Covid-19 est gratuite et non obligatoire.

Janvier 2021

Vous souhaitez vous faire vacciner ? Voici la marche à suivre :

1• La prise de rendez-vous

Plusieurs options s'offrent à vous :

- Entrez votre ville ou votre code postal sur le site internet **www.sante.fr**. Vous pourrez pendre rendez-vous directement en ligne. Vous trouverez également le numéro de téléphone du centre le plus proche de chez vous.
- Si vous ne pouvez pas utiliser internet, le **numéro de téléphone vert national 0800 009 110** (ouvert tous les jours de 6h à 22h) est à votre disposition. En appelant ce numéro, vous serez orienté vers le centre de vaccination le plus proche de chez vous et pourrez prendre rendez-vous.
- Vous pouvez aussi vous tourner vers vos interlocuteurs habituels (médecin traitant, pharmacien, mairie) pour leur demander des informations sur les centres de vaccination.

Si vous le souhaitez, vous pouvez consulter votre médecin traitant en amont de la vaccination, mais ce n'est pas obligatoire, sauf pour les personnes présentant une pathologie à très haut risque. Au centre de vaccination, un médecin sera présent pour répondre à vos questions et un entretien médical sera effectué directement sur place pour vérifier que vous n'avez pas de contre-indications.

2• Avant de vous rendre au centre de vaccination

Le jour de votre rendez-vous, munissez-vous des pièces suivantes :

- pièce d'identité ;
- carte Vitale ou attestation de droits;
- prescription médicale pour les personnes de moins de 75 ans atteints de pathologies à très haut risque face à la Covid-19 (cf dos du document).

Par ailleurs, prévoyez une tenue vestimentaire qui vous permettra de dégager facilement l'épaule, c'est là que le vaccin vous sera administré.

3• Votre arrivée au centre de vaccination

Vous serez accueilli par un infirmier qui prendra vos informations (identité, numéro de sécurité sociale) et remplira avec vous un bref questionnaire, permettant de s'assurer que vous pouvez être vacciné.

Une fois le questionnaire rempli, un médecin vérifiera que tout est en ordre, et s'il donne un avis favorable, vous serez vacciné.

Si le médecin a des doutes, il y aura un entretien plus poussé.

À tout moment vous pourrez poser toutes les questions que vous souhaitez, et pourrez toujours changer d'avis.

4• La vaccination

La vaccination consiste en une injection dans le haut du bras (le muscle deltoïde qui est le muscle de l'épaule). Elle est réalisée par un infirmier ou un médecin.

Par mesure de précaution, après l'injection, vous devrez rester 15 minutes sur place.

5• Après la vaccination

Avant de quitter le centre de vaccination, vous serez invité à prendre connaissance du rendez-vous pour la seconde injection, 28 jours plus tard.

Dans les jours et semaines qui suivent vous pourrez, si nécessaire, signaler un effet indésirable. Cela ne prend qu'une dizaine de minutes sur le **Portail de signalement des évènements sanitaires indésirables** : **www.signalement.social-sante.gouv.fr**. Vous pouvez aussi en parler à votre médecin.

Vous vous posez encore des questions sur la vaccination ?

• Pourquoi se faire vacciner contre la Covid-19 ?

La vaccination contre la Covid-19 vous protégera des complications et de la survenue de formes graves de cette maladie. Les études ont montré que le vaccin était très efficace pour protéger d'une infection. En vous faisant vacciner, vous vous protégez contre la maladie.